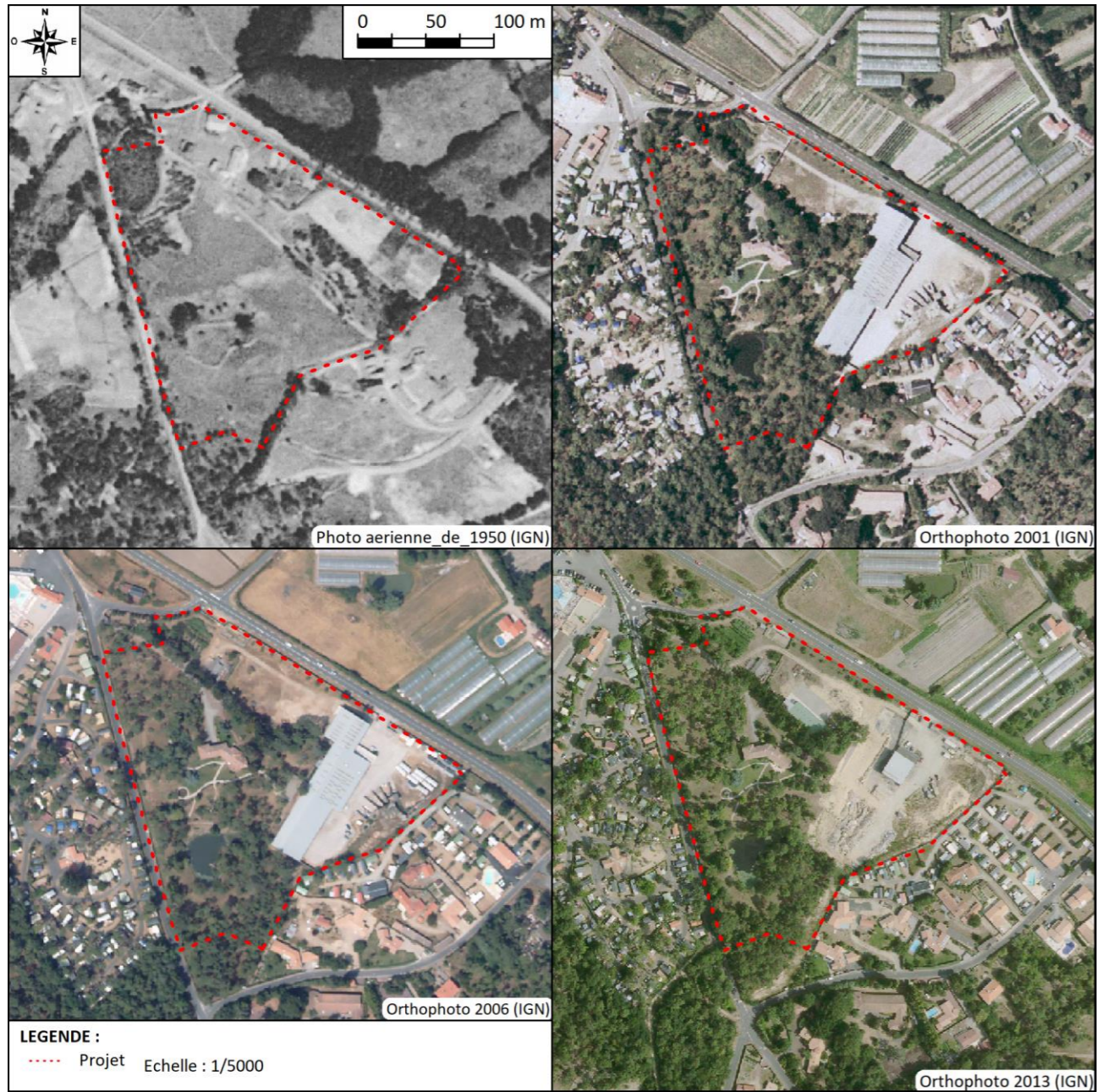


Historique

La photo aérienne de 1950 nous permet de constater que le plan d'eau était déjà présent. La construction de la maison ainsi que l'entreprise datent du début des années 70. Le cliché de 2013 montre une partie du démontage de l'entreprise sur le secteur Est de la parcelle.



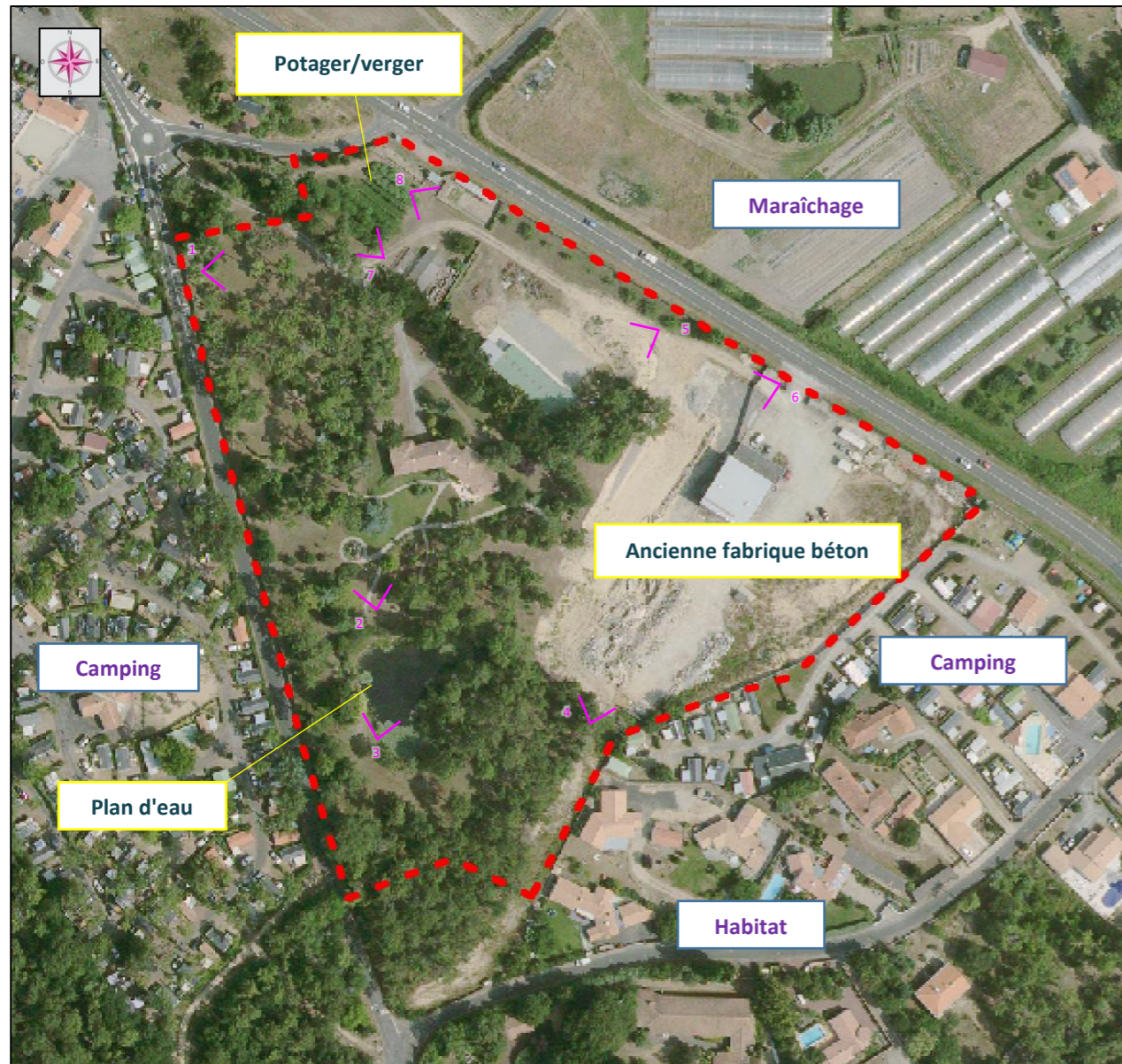
Evolution de l'occupation des sols (1950/2001/2006/2013)

Occupation actuelle des sols (Clichés photos du 09/01/2019)

Le site est une parcelle privée qui était constituée :

- D'une habitation et son jardin paysager ;
- D'une fabrique béton (partie Est et bord de route).

Le terrain est actuellement remanié au droit des anciens bâtiments. Un plan d'eau est toujours présent sur la partie Sud. La majorité du site est occupée par le jardin paysager de l'ancienne maison d'habitation. La partie Est est nue et relativement plane. La partie Nord était occupée par un potager et un verger.



Vues actuelles du site et ses abords



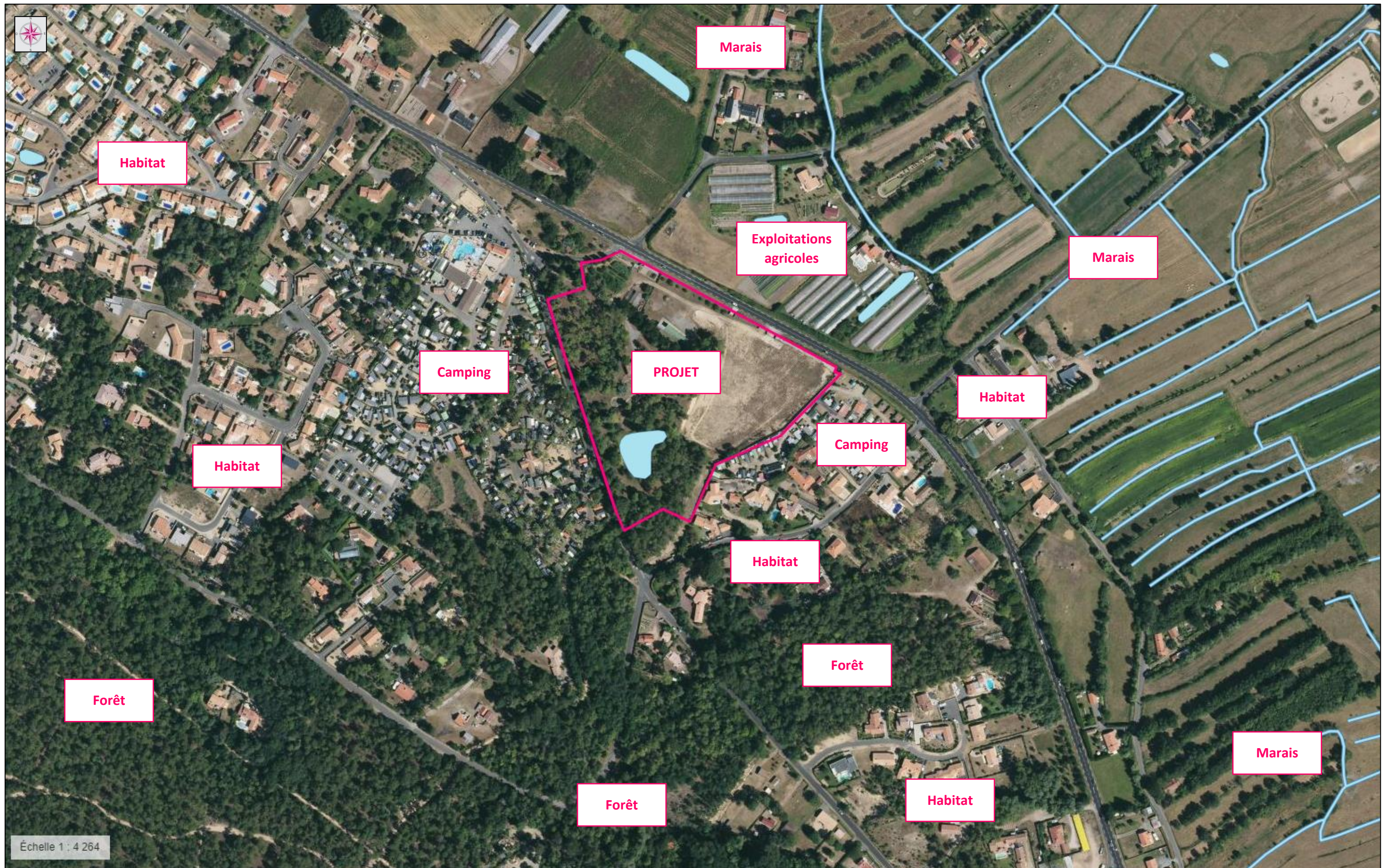


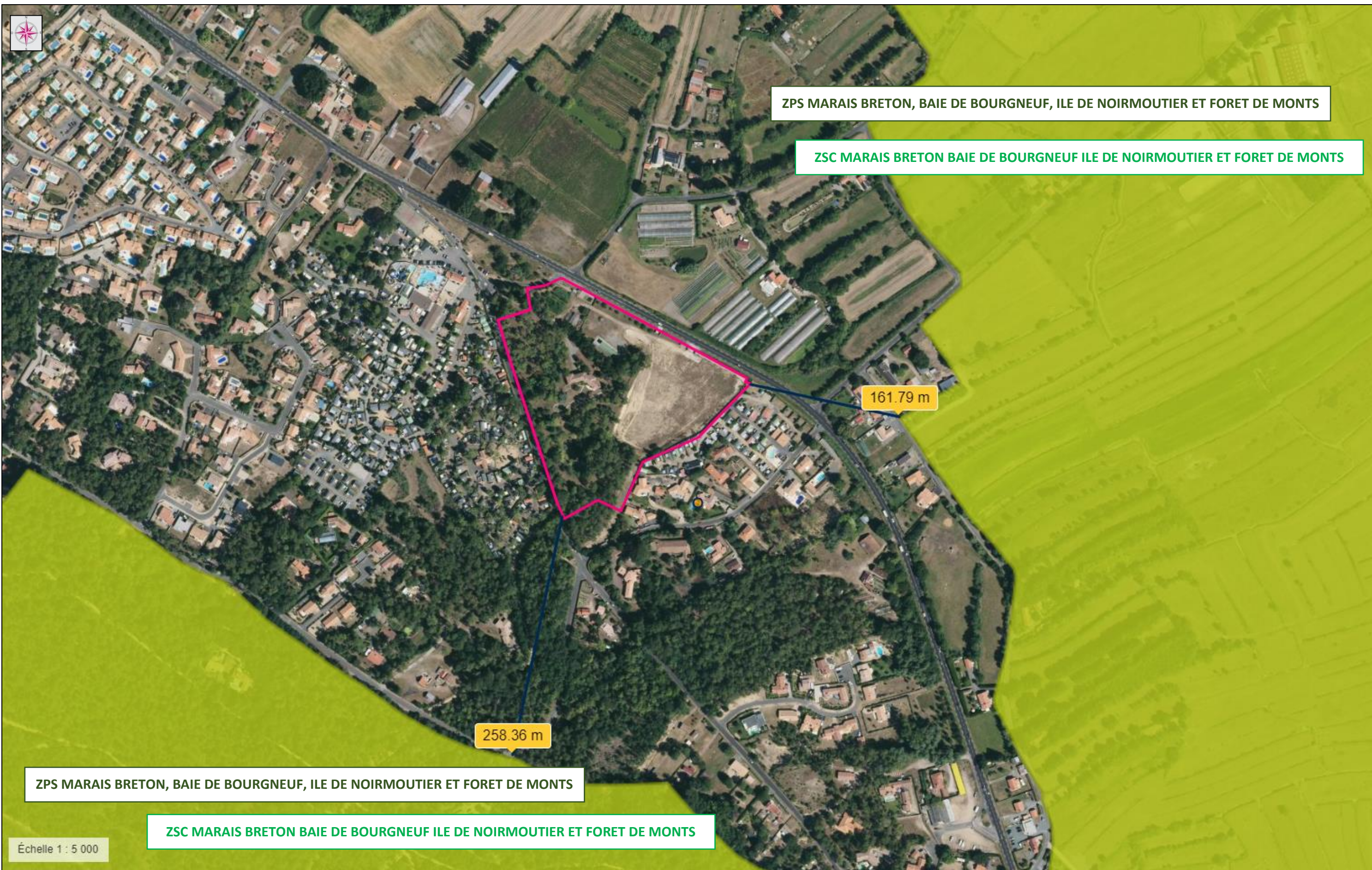
Vue éloignée - Source Googlemaps - juin 2018 (vue de l'angle Est)



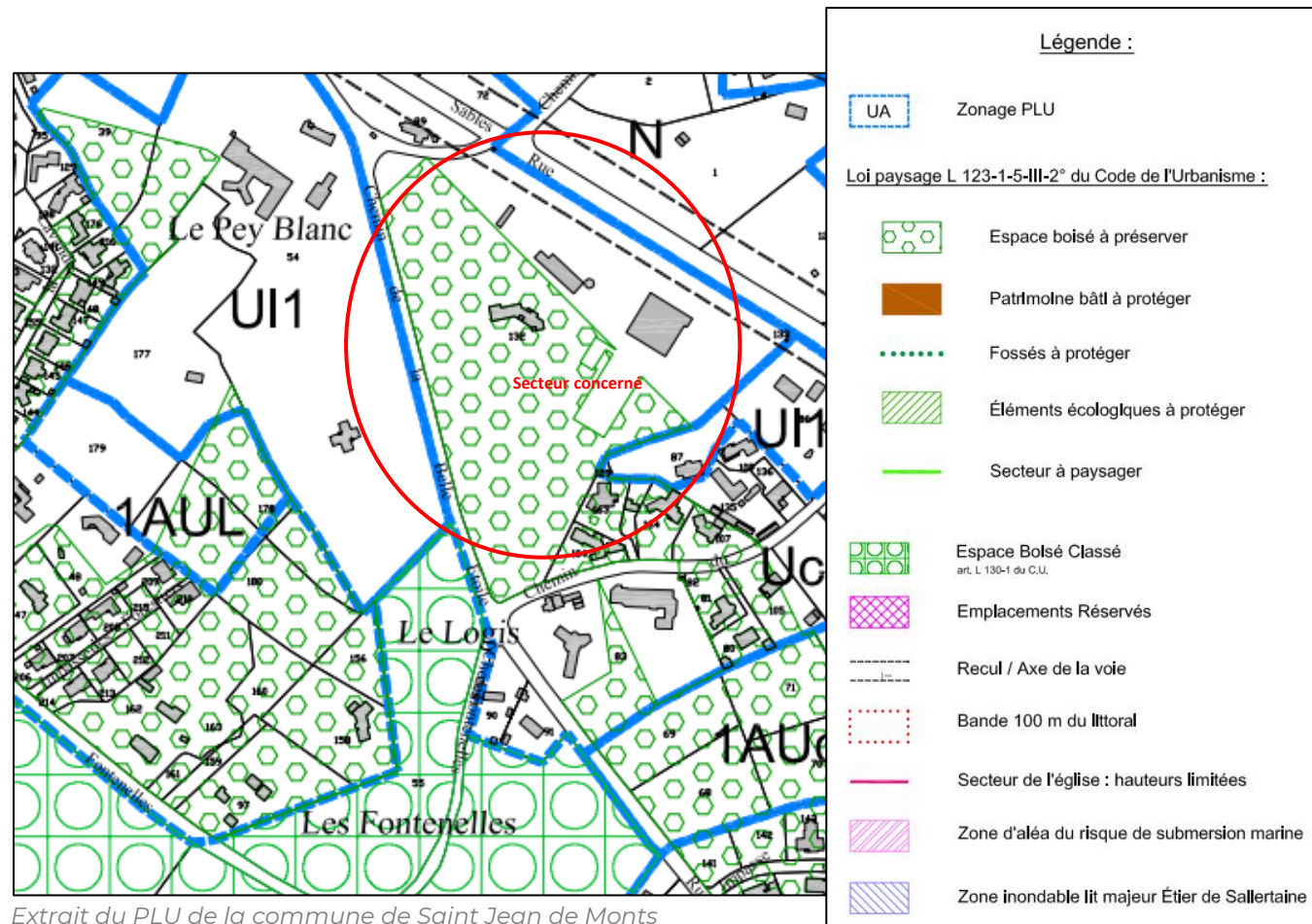
Vue éloignée - Source Googlemaps - juin 2018 (vue de l'angle Nord-Ouest)



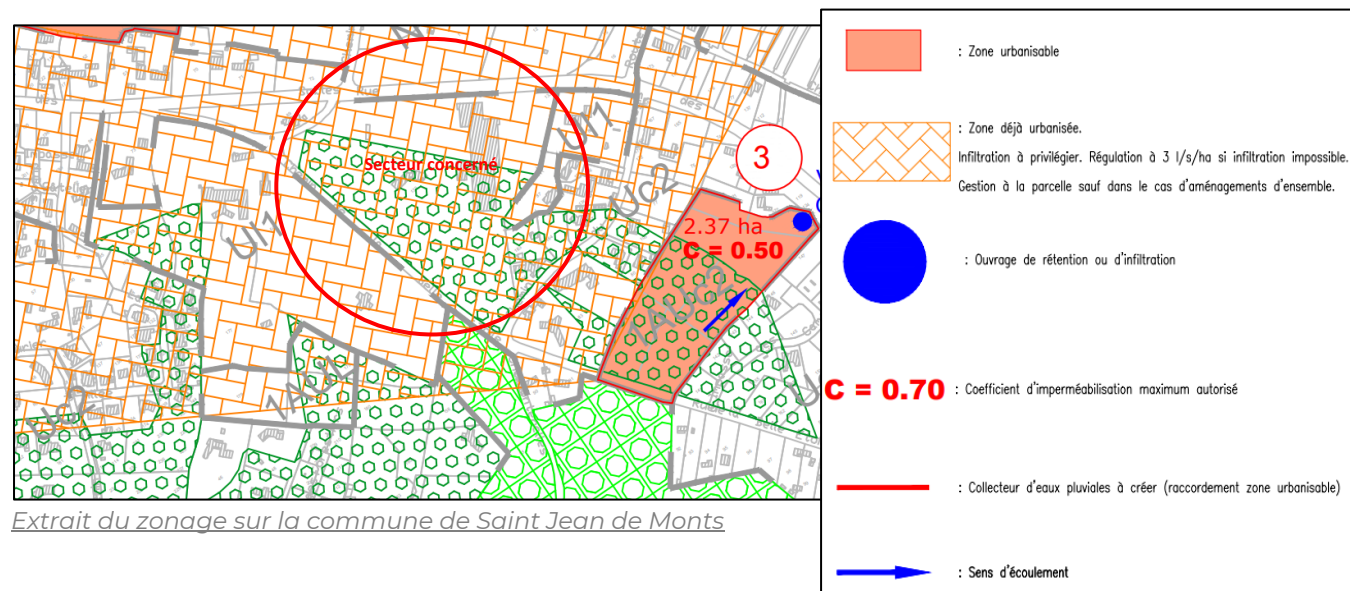




La planification de l'urbanisation sur la commune de St Jean de Monts est régie par un Plan Local d'Urbanisme (PLU approuvé en décembre 2011, révision allégée n°2 approuvée en novembre 2015). Au regard du document graphique du PLU, le périmètre du projet est classé en zone Uc2. La zone Uc est un secteur à caractère d'habitat périphérique de densité moyenne à faible. Elle est destinée à recevoir, outre l'habitat, les activités et services qui en sont le complément habituel. Le secteur Uc2 est un secteur pavillonnaire périphérique de densité assez faible. Une grande partie de la parcelle est située en espace boisé à préserver.



La commune dispose d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales. Sur ce secteur, il est préconisé de privilégier la gestion des eaux par infiltration. En cas d'impossibilité d'infiltrer, une régulation peut être mise en place (3 l/s/ha). La gestion des eaux peut se faire à la parcelle sauf dans le cas d'un aménagement d'ensemble.



La commune est concernée par plusieurs zonages d'intérêt écologique dont le projet ne fait pas parti.



ANNEXE 9 - LOCALISATION DES ARBRES CONSERVES/ARRACHES/REPLANTES



Une prospection naturaliste a été réalisée sur site le 5 février 2020. L'objectif de ce passage était d'inventorier les différentes essences arborées présentes sur le site, et d'identifier les sujets présentant un intérêt écologique et/ou paysager. Ce passage a également été l'occasion de réaliser un inventaire de la faune (inventaire non exhaustif).

ANALYSE FLORISTIQUE

Le site du projet est un milieu semi-naturel, où se rencontrent des espèces locales et des espèces horticoles. De nombreuses espèces non autochtones y ont été répertoriées. Cinq d'entre elles sont dites « invasives », c'est-à-dire qu'elles colonisent rapidement les milieux, au détriment de la flore locale.

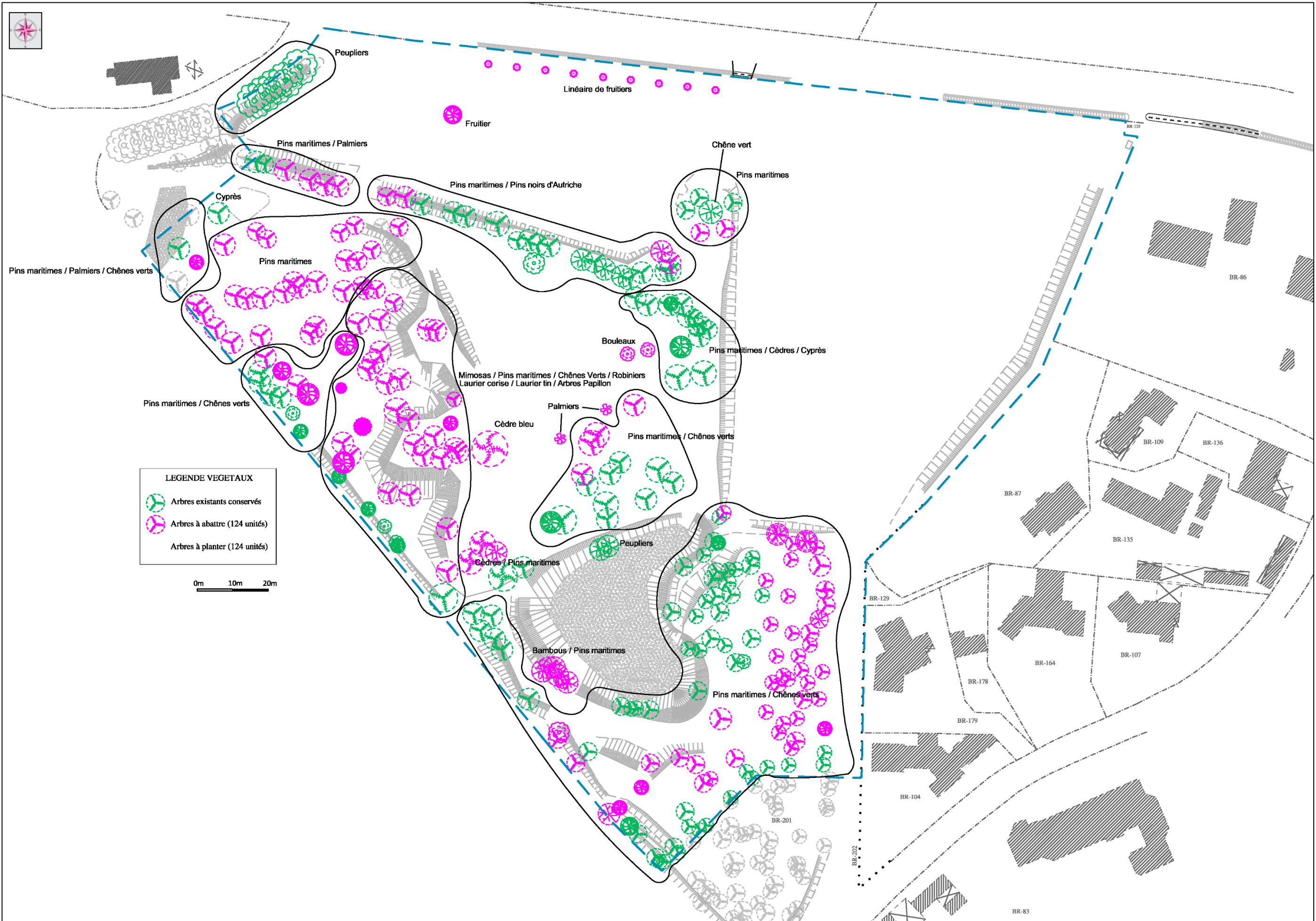
Les essences arborées les plus intéressantes sont le Chêne vert et le Pin noir. Un Chêne vert a tout particulièrement retenu notre attention en raison de sa valeur écologique et paysagère.

Liste des essences arborées et arbustives identifiées lors du passage sur site le 5 février 2020. :

Nom latin	Nom vernaculaire	Origine	Espèce invasive	Statut des espèces invasives (CBNB, 2016)
<i>Acacia dealbata</i>	Mimosa d'hiver	Australie, Tasmanie	Oui	Plantes naturalisées ou en voie de naturalisation, ayant tendance à envahir les milieux naturels
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre aux papillons	Chine	Oui	Espèces invasives potentielles (Invasives uniquement en milieu fortement anthropisé)
<i>Cedrus atlantica variété glauca</i>	Cèdre bleu de l'Atlas	Afrique du Nord	Non	-
<i>Cedrus deodara</i>	Cèdre de l'Himalaya	Himalaya	Non	-
<i>Cotoneaster lacteus</i>	Cotonéaster laiteux	Chine	Non	-
<i>Cupressus macrocarpa</i>	Cyprès de Lambert	Californie	Non	-
<i>Cupressus sempervirens</i>	Cyprès commun	Asie mineure	Non	-
<i>Eriobotrya japonica</i>	Néflier du Japon	Chine, Japon	Non	-
<i>Euonymus japonicus</i>	Fusain du Japon	Japon	Non	-
<i>Ficus carica</i>	Figuier comestible	Espèce locale (bassin méditerranéen)	Non	-
<i>Grevillea banksii</i>	Grévillaire rouge	Australie	Non	-
<i>Pinus nigra</i>	Pin noir d'Autriche	Espèce locale (bassin méditerranéen)	Non	-
<i>Pinus pinaster</i>	Pin maritime	Espèce locale (bassin méditerranéen)	Non	-
<i>Populus nigra variété italica</i>	Peuplier d'Italie		Non	-
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier cerise	Asie occidentale	Oui	Plantes naturalisées ou en voie de naturalisation, ayant tendance à envahir les milieux naturels
<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert	Espèce locale (bassin méditerranéen)	Non	-
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Amérique du Nord	Oui	Espèces invasives avérées, portant atteinte à la biodiversité
<i>Thuja sp</i>	Thuya	?	Non	-
<i>Viburnum tinus</i>	Laurier tin	Espèce locale (bassin méditerranéen)	Non	-
<i>Yucca gloriosa</i>	Yucca glorieux	Sud-Est des USA	Oui	Plantes naturalisées ou en voie de naturalisation, ayant tendance à envahir les milieux naturels

En orange : espèces exotiques envahissantes / En vert : espèces locales ou assimilées

Localisation des essences sur la carte page suivante.



Éléments pris en compte dans la conception du projet

Mesures d'évitement :

- Un Chêne vert remarquable a été identifié sur le site. Le plan de composition du projet a été revu de manière à garantir la préservation de cet arbre. Ainsi, il fera partie des espaces partagés et non d'une parcelle privée.
- Les éléments arborés présents autour de la pièce d'eau seront préservés.

Mesures de réduction :

- Les arbres à préserver seront clairement identifiés avant le démarrage des travaux.

Mesures d'accompagnement :

- Le règlement du lotissement précisera aux futurs acquéreurs des lots, la nécessité de conserver les arbres présents sur leur parcelle (arbres identifiés « à conserver » sur le plan).
- Il est souhaitable que les espèces invasives soient arrachées.
- Les 124 essences replantées seront d'origine locale et adaptées à la nature des sols (Chêne vert, Chêne pubescent, Chêne chevelu, Pin maritime, Arbousier, Argousier, Troène commun, Sureau noir, Noisetier commun, Tamaris...)



Localisation du Chêne vert présentant une valeur écologique et paysagère



Chêne vert à conserver



Pin noir d'Autriche



Pin maritime



Pin maritime et Mimosa d'hiver

ANALYSE FAUNISTIQUE

Avifaune

Liste des espèces identifiées lors du passage sur site, le 5 février 2020 :

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Statut LR nationale (2016)	Statut LR régionale (2014)	Det. ZNIEFF	Statut européen
Avifaune	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	PN (Art. 3)	VU	LC	Oui	DO (I)
Avifaune	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	-	LC	LC	-	-
Avifaune	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	LC	LC	-	-
Avifaune	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	LC	LC	-	-
Avifaune	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	PN (Art. 3)	LC	LC	-	-
Avifaune	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	PN (Art. 3)	LC	LC	-	-
Avifaune	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	PN (Art. 3)	LC	LC	-	-
Avifaune	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	PN (Art. 3)	LC	LC	-	-
Avifaune	<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet triple bandeau	PN (Art. 3)	LC	LC	-	-

Statut Liste Rouge (L.R.):

VU = espèce vulnérable (menacée) / LC = espèce de préoccupation mineure (non menacée)

Statut européen:

DO = Directive Oiseaux ; (I) = espèce listée à l'annexe 1 (espèce d'intérêt communautaire)

Cet unique passage ne permet pas de dresser une liste exhaustive des espèces. De plus, la période ne permet pas de statuer sur le statut reproducteur de ces espèces.

9 espèces ont été observées lors du passage *in situ*, toutes des oiseaux. Parmi ces dernières, 6 sont protégées à l'échelle nationale. Une seule espèce présente un enjeu fort, il s'agit du Martin-pêcheur d'Europe. Un couple a été observé sur les berges de la pièce d'eau. Celui-ci dispose sur le site de tous les éléments nécessaires à sa reproduction (site de reproduction, d'alimentation et de repos).

Le Martin-pêcheur d'Europe est présent dans les 5 départements des Pays de la Loire, mais de manière peu abondante. Il fréquente les cours d'eau, les lacs, les étangs, mais aussi les marais et le littoral. Pour se reproduire, il creuse une galerie dans les berges verticales friables ou meubles. Les couples se forment et se cantonnent très tôt dans la saison, dès le mois de février. La première ponte est déposée courant avril. Le Martin-pêcheur d'Europe a besoin d'une eau claire et limpide car il pêche à vue (poissons, alevins, larves de libellules, autres insectes aquatiques).

Source : Marchadour B. (coord.), 2014. Oiseaux nicheurs des Pays de la Loire.

Les autres espèces présentent un enjeu faible. Elles utilisent les essences arborées et arbustives pour leur nidification.



Boisement semi-naturel : site de reproduction pour avifaune (passereaux)

Amphibiens

La pièce d'eau est peu profonde, comportant une végétation aquatique et des plantes hygrophiles en bordure. Elle constitue un site de reproduction potentiel pour les amphibiens.



Le muret de parpaings entourant la quasi-totalité du site étudié, constitue un élément infranchissable pour les amphibiens. Ces derniers ne disposent donc pas de continuité écologique vers la forêt domaniale au Sud. Le boisement présent autour de la pièce d'eau peut constituer leur site d'hibernation.



Reptiles

La période de prospection n'était pas propice à leur observation (période d'hibernation). Néanmoins le site est susceptible d'accueillir des reptiles. Au Nord-Ouest de la pièce d'eau, une berge verticale sableuse est exposée plein Sud, avec en plus la présence de rochers.

Insectes

Parmi les insectes, les coléoptères saproxylophages sont protégés. Ils pondent leurs œufs au sein d'arbres morts ou sénescents. Ils affectionnent les feuillus, et plus particulièrement le Chêne pédonculé et le Frêne commun. Une attention particulière a été portée aux sujets arborés, notamment à la recherche de cavités ou de galeries creusées sur les troncs. Aucun indice de ce genre n'a été observé. Les essences présentes sur le site ne correspondent pas aux espèces de prédilection de ces coléoptères.

Chiroptères

La période de prospection n'était pas propice à leur observation (période d'hibernation). Une attention particulière a été portée au potentiel de gîte sur site : recherche d'arbres à cavités ou autres éléments favorables au gîte. Le site ne comporte aucun élément favorable au gîte hivernal : absence de refuge à l'abri des variations de températures. Les éléments arborés peuvent être utilisés pour le gîte estival.

Éléments pris en compte dans la conception du projet

Mesures d'évitement :

- Conservation de tous les éléments nécessaires au Martin-pêcheur d'Europe (site de reproduction et d'alimentation) : pièce d'eau, berges verticales friables ou meubles
- Conservation de tous les éléments nécessaires aux amphibiens (site de reproduction et d'hibernation) : préservation de la pièce d'eau et des arbres présents sur ses abords.
- Conservation d'une continuité écologique pour l'avifaune et les chiroptères, entre le site étudié et la forêt domaniale au Sud

Mesures de réduction :

- Les travaux de débroussaillage / déboisement seront réalisés en dehors de la période sensible pour l'avifaune (période de nidification). Ces travaux seront donc à réaliser entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars.

Mesures d'accompagnement :

- Afin de créer davantage de gîtes hivernaux pour la petite faune, un hibernaculum sera mis en œuvre au Nord-Ouest de la pièce d'eau, bénéficiant d'une exposition optimale. Celui-ci sera composé de buches de bois récupérées sur site (Ø 10 cm au min.), lors de la préparation du chantier (abatage des arbres). La taille de l'hibernaculum sera équivalente à 2-3 stères. La base du tas de bois sera enterrée sur au moins 50 cm.
- Une pancarte pédagogique sera implantée au niveau de l'hibernaculum afin d'informer les riverains de l'intérêt de cette mesure et éviter le vol de bois.



Exemple de bois mort conservé pour servir d'abris pour la petite faune



Exemple de pancarte pédagogique

SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE DES ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE

